

Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 10 avril 2017

Nombre de conseillers élus
15

Conseillers en fonction
15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 13 avril 2017

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

Absent excusé : Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, a donné pouvoir à Marianne WEHR ; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 MARS 2017

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 31 mars 2017.

Votes : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 18 avril 2017.
Le Maire
Maxime BRAND



Acte à classer

18_13-04-2017

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

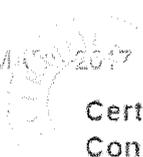
Identifiant FAST : ASCL_2_2017-04-18T15-59-09.00 (MI205568110)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20170413-18_13-04-2017-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 31 MARS 2017

Date de décision : 13/04/2017


Certifié
Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communesActe : 18-13.04.2017.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 18/04/17 à 15:59

Par SCHOCH Stephanie

Transmis

Date 18/04/17 à 15:59

Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 18/04/17 à 16:05

Date de convocation : 10 avril 2017

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 13 avril 2017

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

Absent excusé : Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, a donné pouvoir à Marianne WEHR ; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

ACTUALISATION DE LA DUREE DES AMORTISSEMENTS DE SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles L 2321-2 et suivants et R2321-1 du Code général des collectivités territoriales.

Vu les décrets 2015-1846 et 2015-1848 du 29 décembre 2015 modifiant l'article L.2321-2 du CGCT notamment sur la partie relative à la fixation de la durée maximale des amortissements des subventions d'équipement inscrites au compte 204 qui est ainsi portée à :

- 5 ans pour le financement des biens mobiliers, du matériel ou des études ;
- 30 ans pour le financement des biens immobiliers ou des installations ;
- 40 ans pour le financement des projets d'infrastructures d'intérêt national.

Cette délibération a pour objet de permettre d'amortir sur une durée maximale de 30 ans les subventions d'équipement versées au titre de l'exercice 2016 lorsqu'elles financent des bâtiments et des installations et de 40 ans les subventions d'équipement versées au titre de l'exercice 2016 ayant pour objet le financement des projets d'infrastructure d'intérêt national.

Il permet également la neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées.

Ces durées d'amortissement seront applicables à partir de l'exercice 2016.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- décider d'amortir les subventions inscrites sur le compte 204, comme suit :
- ⊗ 5 ans pour le financement des biens mobiliers, du matériel ou des études ;
- ⊗ 15 ans pour le financement des biens immobiliers ou des installations.

- procéder à la neutralisation éventuelle des amortissements de ces subventions d'équipement. Ce choix sera opéré chaque année selon l'option retenue dans le budget.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme

Ergersheim, le 18 avril 2017.

Le Maire

Maxime BRAND



Acte à classer

19_13-04-2017

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-04-18T16-00-15.00 (M1205568180)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20170413-19_13-04-2017-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte :

ACTUALISATION DE LA DUREE DES AMORTISSEMENTS DE SUBVENTIONS
D'EQUIPEMENT

Date de décision : 13/04/2017



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. SubventionsActe : [19-13.04.2017.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 18/04/17 à 16:00

Par [SCHOCH Stephanie](#)

Transmis

Date 18/04/17 à 16:00

Par [SCHOCH Stephanie](#)

Accusé de réception

Date 18/04/17 à 16:07

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 10 avril 2017

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 13 avril 2017

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

Absent excusé : Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, a donné pouvoir à Marianne WEHR ; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à 13 voix "pour" et 2 abstentions, le compte administratif de l'exercice 2016, présenté par Madame Carole BOEHLER, Adjointe au Maire, qui présente un excédent de fonctionnement cumulé de **375 180.12 €** et un déficit d'investissement cumulé de **- 300 920.62 €** sur les exercices budgétaires 2015 et 2016, soit un résultat de clôture de 74 259.50 €.

Fonctionnement

Dépenses (mandats émis en 2016)	807 411.68 €
Recettes (titres émis en 2016 + c/002 excédent de fonct. 2015 : 245 407.64€)	1 182 591.80 €
Excédent de fonctionnement cumulé : résultat à affecter au BP 2017	375 180.12 €

Investissement

Dépenses (mandats émis en 2016)+déficit d'investissement 2015 : - 121 453.21€)	633 528.40 €
Recettes (titres émis en 2016)	332 607.78 €
Déficit d'investissement cumulé : à reporter au budget primitif 2017	- 300 920.62 €

TOTAL CUMULE DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Dépenses de fonctionnement et d'investissement cumulées	1 440 940.08 €
Recettes de fonctionnement et d'investissement cumulées	1 515 199.58 €
Résultat de clôture cumulé sur exercices 2015 et 2016	74 259.50 €

Le Maire s'est retiré de la salle du Conseil avant délibération.

Votes : 15

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 2

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 18 avril 2017.
Le Maire
Maxime BRAND



Acte à classer

20_13-04-2017

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classe

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-04-18T16-01-30.00 (MI205568193)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20170413-20_13-04-2017-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Date de décision : 13/04/2017

**Certifié
Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetairesActe : [20-13.04.2017.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 18/04/17 à 16:01

Par [SCHOCH Stephanie](#)

Transmis

Date 18/04/17 à 16:01

Par [SCHOCH Stephanie](#)

Accusé de réception

Date 18/04/17 à 16:09

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 10 avril 2017

Nombre de conseillers élus
15

Séance du 13 avril 2017

Conseillers en fonction
15

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Conseillers présents ou représentés

15

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

Absent excusé : Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, a donné pouvoir à Marianne WEHR ; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Considérant qu'il n'y a aucune remarque à faire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

En conséquence, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'Exercice 2016.

Votes : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 18 avril 2017.
Le Maire
Maxime BRAND



Acte à classer

21_13-04-2017

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-04-18T16-02-18.00 (MI205568250)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20170413-21_13-04-2017-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Date de décision : 13/04/2017

**Certifié
Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Décisions budgétairesActe : 21-13.04.2017.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 18/04/17 à 16:02

Par SCHOCH Stéphanie

Transmis

Date 18/04/17 à 16:02

Par SCHOCH Stéphanie

Accusé de réception

Date 18/04/17 à 16:09

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 10 avril 2017

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 13 avril 2017

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

Absent excusé : Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, a donné pouvoir à Marianne WEHR ; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016 AU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal, constatant que le compte administratif 2016 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de **375 180.12 €**,
- un déficit d'investissement cumulé de **- 300 920.62 €**,
- des restes à réaliser en dépenses d'investissement de **20 000 €** et en recettes d'investissement de **81 000 €** (joints en annexe),

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter ce résultat de fonctionnement comme suit au budget primitif de l'Exercice 2017:

- report en recettes de fonctionnement (compte 002)	135 259.50 €
- report du déficit d'investissement au compte D 001	- 300 920.62 €
- titre au 1068	239 920.62 €

Votes : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 18 avril 2017.
Le Maire
Maxime BRAND



Liste des Inscriptions Budgétaires

Etape budgétaire : Crédits de Report au BP

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Opéra°	Serv.	Fonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
1328/13	Autres	Invest.	R				52 519.68 €	81 000.00 €	81 000.00 €
21318/21	Autres bâtiments publics	Invest.	D				342 751.84 €	20 000.00 €	20 000.00 €

*S.-B. : Semi-budgétaire; S. à S. : Ordre de section à section; I. S. : Ordre à l'intérieur de la section

Total sélection

	Réalisé N-1	Proposé	Approuvé
Dépenses	342 751.84 €	20 000.00 €	20 000.00 €
Recettes	52 519.68 €	81 000.00 €	81 000.00 €

Le Maire
Maxime BRAND



Acte à classer

22_13-04-2017

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-04-18T16-03-26.01 (MI205568260)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20170413-22_13-04-2017-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE
2016 AU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017

Date de décision : 13/04/2017


**Certifié
Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetairesActe : [22-13.04.2017.PDF](#)Pièces jointes : [22-13.04.2017 PJ.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 18/04/17 à 16:03

Par [SCHOCH Stéphanie](#)

Transmis

Date 18/04/17 à 16:03

Par [SCHOCH Stéphanie](#)

Accusé de réception

Date 18/04/17 à 16:09

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 10 avril 2017

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 13 avril 2017

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

Absent excusé : Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, a donné pouvoir à Marianne WEHR ; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

FIXATION DU TAUX DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de reconduire en 2017 les taux d'imposition des quatre taxes directes locales par rapport à l'année 2016.

Les taux votés pour l'année 2017 sont donc les suivants :

TAXE D'HABITATION	19.10 %
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	12.64 %
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	42.54 %
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	17.10 %

pour un produit fiscal attendu de 598 592 €

Votes : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 18 avril 2017.
Le Maire
Maxime BRAND





ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS					
	Bases d'imposition effectives 2016 ¹	Taux d'imposition communaux de 2016 ²	Taux d'imposition plafonnés 2017 ³	Bases d'imposition provisionnelles 2017 ⁴	Produits à taux constants (col. 4 x col. 2 ou col. 3) ⁵
Taxe d'habitation.....	1 460 708	19,10	>>>	1 488 000	284 208
Taxe foncière (bâti).....	1 348 893	12,64	>>>	1 371 000	173 294
Taxe foncière (non bâti).....	82 226	42,54	>>>	82 400	35 053
CFE.....	562 778	17,10	>>>	620 100	106 037
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : 4			>>>		
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 4b			>>>		
				Total :	598 592

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2017 **5**

Produit nécessaire à l'équilibre du budget : **577 878**

Total allocations compensatrices : **20 907**

Produit taxe additionnelle FNB **7** : **580**

Produit des IFRER **8** : **9 365**

Produit de la CVAE **9** : **56 811**

Prélèvement GIR **11** : **108 377**

Prélevement GIR **11** : **108 377**

Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7) : **598 592**

Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires **11b** : **598 592**

TASCOM **10** : **0**

DCRTP **11** : **0**

2. CALCUL DES TAUX 2017 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2), une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

	Taux de référence de 2016 (col.2 ou 3) ⁶	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE ¹²	Taux de référence 2017 (col.6 x col.8) ⁹	3. TAUX VOTES ¹⁰	Bases d'imposition provisionnelles 2017 ¹¹	Produit correspondant (col.10 x col.11) ¹²
Taxe d'habitation.....	19,10		19,10	19,10	1 488 000	284 208
Taxe foncière (bâti).....	12,64		12,64	12,64	1 371 000	173 294
Taxe foncière (non bâti).....	42,54		42,54	42,54	82 400	35 053
CFE.....	17,10		17,10	17,10	620 100	106 037
La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2017 ? (Indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :						
		Produit à taux constants	= 1,000000 (6 décimales)		Produit fiscal attendu	598 592

A STRASBOURG le 13 AVR. 2017

Le Directeur Reg. Des Finances Publiques
 PAR PROCURATION E.ROUX

A ERGERSHEIM
 Le maire,
Naxine BRAND



COMMUNE : **127 ERGERSHEIM**

ARRONDISSEMENT : **67 MOLSHHEIM**

TRESORERIE SPL : **TRES. MOLSHHEIM**



N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2017

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ¹³

Taxe d'habitation :	14 838
Taxe foncière (bâti) :	
a. Personnes de condition modeste	146
b. ZFU, baux à réhabilitation, QPPV	0
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	0
Taxe foncière (non bâti) :	5 894
Taxe professionnelle / CFE :	
a. Dotation unique spécifique (TP)	26
b. Réduction des bases des créations d'établissements	3
c. Exonération en zones d'aménagement du territoire	0
d. Abattement de 25% en Corse	0
Dotations pour perte de THLV :	0

2. BASES NON TAXEES ¹⁴

Basés exonérés par le conseil municipal	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Basés exonérés par la loi dans certaines zones	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Basés exonérés par la loi au titre des terres agricoles	
3. CVAE ¹⁵	20 298
a. CVAE : part nette versée par les entreprises	48 511
b. CVAE : part dégrèvée	8 300
c. CVAE : part relative aux exonérations compensées	
d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

4. PRODUIT DES IFR ⁸

Eoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	8 641
Gaz – Stockage, transport...	
	724

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX ¹⁶

	Taux moyens communaux de 2016, au niveau national ¹³		Taux plafonds 2017 ¹⁵	Taux 2016 des EPCI ¹⁶	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2017 (col. 15 – col. 16) ¹⁷	MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE ¹⁷		Taux de CFE perçue en 2016 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
	départemental ¹⁴	national				Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale communal	
Taxe d'habitation.....	24,38	28,78	71,95	6,07000	65,88	//////	//////	
Taxe foncière (bâti).....	20,85	17,29	52,13	4,16000	47,97	Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2016 : national		
Taxe foncière (non bâti).....	49,31	62,84	157,10	14,74000	142,36	18,28	16,75	
CFE.....	26,13	>>>	52,26	8,34000	43,92			

DIMINUTION SANS LIEN ¹⁸

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée

Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

Acte à classer

23_13-04-2017

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

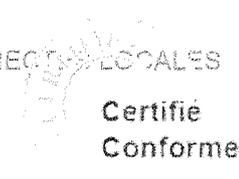
Identifiant FAST : ASCL_2_2017-04-18T16-04-12.00 (MI205568268)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20170413-23_13-04-2017-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : FIXATION DU TAUX DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES
POUR 2017

Date de décision : 13/04/2017

**Certifié
Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetairesActe : [23-13.04.2017.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 18/04/17 à 16:04

Par [SCHOCH Stephanie](#)

Transmis

Date 18/04/17 à 16:04

Par [SCHOCH Stephanie](#)

Accusé de réception

Date 18/04/17 à 16:09

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 10 avril 2017

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 13 avril 2017

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

Absent excusé : Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, a donné pouvoir à Marianne WEHR ; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

VOTE DES SUBVENTIONS POUR L'EXERCICE 2017

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- vote des crédits de 15 772 € en dépenses de fonctionnement au compte 6574 « subventions de fonctionnement aux autres personnes privées » au budget primitif 2017 ;
- décide d'attribuer des subventions aux associations selon le détail figurant à l'annexe budgétaire B1.7, page 33 du budget primitif 2017, ci-annexée.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 18 avril 2017.
Le Maire
Maxime BRAND



IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)	B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					
657362		SUBVENTION 2017	CCAS ERGERSHEIM	Communes	200,00
65737		SUBVENTION 2017	ASSOCIATION FONCIERE ERGERSHEIM	Associations	3 000,00
6574		SUBVENTION 2017	ACSS ERGERSHEIM	Associations	9 400,00
6574		SUBVENTION 2017	AIDES SIDA	Associations	50,00
6574		SUBVENTION 2017	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS ERGERSHEIM	Associations	300,00
6574		SUBVENTION 2017	ARSIC ERGERSHEIM	Associations	150,00
6574		SUBVENTION 2017	ASS REG AIDE AUX HANDICAPES MOTEURS ARAHM	Associations	50,00
6574		SUBVENTION 2017	BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS RHIN	Associations	50,00
6574		SUBVENTION 2017	CARITAS ALSACE	Associations	50,00
6574		SUBVENTION 2017	CHORALE STE CECILE ERGERSHEIM	Associations	300,00
6574		SUBVENTION 2017	CLUB 3E AGE ERGERSHEIM	Associations	300,00
6574		SUBVENTION 2017	CLUB D ECHECS ERGERSHEIM	Associations	300,00
6574		SUBVENTION 2017	CONSEIL DE FABRIQUE ERGERSHEIM	Associations	2 000,00
6574		SUBVENTION 2017	CROIX ROUGE	Associations	50,00
6574		SUBVENTION 2017	DIVERS	Autres	500,00
6574		SUBVENTION 2017	ECOLE ALS CHIENS GUIDES D AVEUGLES	Associations	50,00
6574		SUBVENTION 2017	FLEURS ET FRUITS	Associations	322,00
6574		SUBVENTION 2017	FONDATION DU PATRIMOINE	Associations	100,00
6574		SUBVENTION 2017	FOYER CLUB DES JEUNES ERGERSHEIM	Associations	300,00
6574		SUBVENTION 2017	GROUPE SECOURS CATASTROPHE FRANCAIS	Associations	50,00
6574		SUBVENTION 2017	MJC ERGERSHEIM	Associations	800,00
6574		SUBVENTION 2017	PREVENTION ROUTIERE	Associations	50,00
6574		SUBVENTION 2017	RELAIS EMPLOI SANTE INSERTION	Associations	50,00
6574		SUBVENTION 2017	SC ERGERSHEIM FOOTBALL	Associations	300,00
6574		SUBVENTION 2017	UNION CATHOLIQUE DES AVEUGLES D ALSACE	Associations	50,00
6574		SUBVENTION 2017	VOCAINE ERGERSHEIM	Associations	300,00

**Le Maire
Maxime BRAND**




(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Acte à classer

24_13-04-2017

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-04-18T16-04-46.00 (MI205568290)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20170418-24_13-04-2017-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : VOTE DES SUBVENTIONS POUR L'EXERCICE 2017

Date de décision : 18/04/2017


**Certifié
Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetairesActe : 24-13.04.2017.PDFPièces jointes : 24-13.04.2017 PJ.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 18/04/17 à 16:04

Par SCHOCH Stephanie

Transmis

Date 18/04/17 à 16:04

Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 18/04/17 à 16:11

Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 10 avril 2017

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 13 avril 2017

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

Absent excusé : Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, a donné pouvoir à Marianne WEHR ; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

VOTE DU BUDGET PRIMITIF de l'EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à 14 voix "pour" et 1 voix "contre", le budget primitif de l'exercice 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement à 1 050 749.72 € et à 1 003 476.59 € pour la section d'investissement.

Votes : 15 Pour : 14 Contre : 1 Abstentions : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 18 avril 2017.
Le Maire
Maxime BRAND



Acte à classer

25_13-04-2017

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-04-18T16-05-23.00 (MI205568292)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20170413-25_13-04-2017-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2018

Date de décision : 13/04/2017



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Décisions budgétairesActe : [25-13.04.2017.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 18/04/17 à 16:05

Par [SCHOCH Stephanie](#)

Transmis

Date 18/04/17 à 16:05

Par [SCHOCH Stephanie](#)

Accusé de réception

Date 18/04/17 à 16:11

Date de convocation : 10 avril 2017

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 13 avril 2017

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

Absent excusé : Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, a donné pouvoir à Marianne WEHR ; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

COOPERATION INTERCOMMUNALE – COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG : MODIFICATION DES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT - MODIFICATIONS STATUTAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 1997 portant création de la Communauté de Communes de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs ;
- VU l'arrêté préfectoral en date 28 janvier 2002 portant adhésion de la Commune de WOLXHEIM, extension des compétences, changement de dénomination et modification des statuts de la Communauté de Communes de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 2 août 2002 portant adhésion de la Commune d'AVOLSHEIM, extension des compétences et modification des statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2002 portant adhésion de la Commune de DUPPIGHEIM, extension des compétences et modification des statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 12 mai 2003 portant extension des compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2003 portant adhésion de la Commune de DUTTLENHEIM, extension des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2005 portant transfert du siège et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;

- VU l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2006 portant modifications statutaires et des compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, suite à la définition de l'intérêt communautaire ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 16 mai 2007 portant extension des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 16 février 2009 portant extension des compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 23 juin 2010 portant suppression de compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 14 février 2011 portant toilettage des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 14 février 2012 portant adhésion, avec effet au 1^{er} mai 2012, de la Commune de STILL et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 20 février 2013 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG aux Communes de HEILIGENBERG, NIEDERHASLACH et OBERHASLACH, avec effet au 1^{er} janvier 2014, et modification corrélative de ses Statuts ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 7 mars 2014 portant extension des compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant extension des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 13 janvier 2016 portant extension des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 14 février 2017 portant mise en conformité partielle des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU la loi N° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (M.A.P.T.A.M.) ;
- VU la loi N° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (A.L.U.R.) ;
- VU la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

I. CONCERNANT LA MODIFICATION DES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT

- VU les Statuts de la Communauté de Communes et notamment son article 6 portant sur ses compétences ;
- VU la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale ;

- VU** la loi N° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des Collectivités Territoriales ;
- VU** les délibérations N° 16-43 et 16-44 du 30 juin 2016 du Conseil Communautaire portant modifications des compétences, respectivement des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU** le courrier du 13 décembre 2016 de Monsieur le Préfet de la Région Grand-Est, Préfet du Bas-Rhin nous informant que les modifications adoptées par délibérations susmentionnées :
- d'une part, n'intègrent pas la totalité des compétences obligatoires,
 - d'autre part, classent de manière incorrecte certaines compétences obligatoires et optionnelles,
- eu égard à la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;
- VU** dans ce contexte, l'arrêté préfectoral en date du 14 février 2017 portant mise en conformité partielle des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;

CONSIDERANT les ajustements à apporter à ce titre ;

CONSIDERANT par ailleurs que la loi N° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (A.L.U.R.) instaure notamment le transfert automatique de la compétence relative au Plan Local d'Urbanisme aux intercommunalités ;

CONSIDERANT cependant que le transfert de cette compétence au niveau intercommunal peut être reporté, si un quart des communes représentant au moins 20 % de la population de la Communauté de Communes s'y oppose ;

CONSIDERANT qu'à ce jour, cette minorité de blocage est déjà dépassée ;

VU ainsi, la délibération N° 17-04 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes, en date du 23 février 2017, portant modification des compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-17 et subsidiairement ses articles L.5214-2 et L.5214-23-1 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
accepte**

de redéfinir les compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, eu égard à l'arrêté préfectoral en date du 14 février 2017 portant mise en conformité partielle des Statuts et à la lettre d'observations du 13 décembre 2016 de Monsieur le Préfet de la Région Grand-Est, Préfet du Bas-Rhin, comme suit :

Compétences obligatoires

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; Schéma de Cohérence Territoriale et schéma de secteur.

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.
- ⇒ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement.
Cette compétence sera traitée comme une compétence facultative jusqu'au 1^{er} janvier 2018.
- ⇒ Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
- ⇒ Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Compétences optionnelles

- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
 - Entretien, gestion et réalisation des travaux d'aménagement, de réhabilitation et d'extension des piscines.
- Action sociale d'intérêt communautaire
 - Participation financière à la gestion d'une épicerie sociale.
 - Création et gestion d'un relais d'assistantes maternelles.
 - Participation financière à la Mission Locale du Bassin d'Emploi MOLSHEIM-SCHIRMECK.
- Création et gestion de maisons de services au public.
- ⇒ Assainissement :
 - Etude, construction, entretien, exploitation et gestion des équipements de traitement, d'épuration et de transport des eaux usées et pluviales,
 - Contrôle des installations d'assainissement non collectif.
- ⇒ Eau :
Réalisation, étude, amélioration, rénovation, extension, contrôle, entretien et exploitation des équipements publics de production, de transport et de distribution d'eau potable, incluant la gestion des abonnés et l'assistance administrative.

Compétences facultatives

- Création, aménagement et entretien des liaisons cyclables.
- Installation, gestion et entretien de bornes de recharges pour véhicules électriques.
- Création et gestion d'une banque de matériel intercommunale.
- Elaboration, gestion et exploitation d'un Système d'Information Géographique intercommunal.
- Organisation de services de transport à la demande par délégation du Conseil Départemental du Bas-Rhin.
- Aménagement numérique du territoire : participation financière aux infrastructures et réseaux de télécommunication à très haut débit.
- Participation financière à la mise en œuvre d'actions et de moyens incitatifs en faveur de l'emploi ainsi qu'en faveur de l'implantation, de l'accueil et du maintien des entreprises.
- En matière touristique :
 - la création, la mise en place de circuits touristiques intercommunaux et l'entretien de leur signalétique,
 - l'instauration et la gestion de la taxe de séjour sur son territoire,
 - l'acquisition, le développement et la gestion du site du Fort de MUTZIG,
 - la création, la gestion et l'entretien d'aires de camping-cars.
- Actions de communication destinées à renforcer l'image de la communauté de communes.
- Habilitation à conventionner dans le cadre de ses compétences avec des communes non membres, selon les modalités de l'article L. 5211-56 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement :
 - 1° Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
 - 2° Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
 - 5° Défense contre les inondations et contre la mer,
 - 8° Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.
 A compter du 1^{er} janvier 2018, cette compétence deviendra une compétence obligatoire.
- Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique,

étant précisé que la compétence « *Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale* », bien qu'intégrant les compétences obligatoires des Communautés de Communes, n'est pas confiée à la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, plus de 25 % des communes représentant au moins 20 % de la Communauté de Communes, s'y étant opposés.

II. CONCERNANT LES MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

CONSIDERANT que le paragraphe I de la présente délibération constitue une modification statutaire importante de la Communauté de Communes ;

- VU** la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale ;
- VU** la loi N° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des Collectivités Territoriales ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-17 à L.5211-20 ;
- VU** la délibération N° 17-05 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes, en date du 23 février 2017, adoptant ses nouveaux Statuts ;
- VU** dans ce contexte, la rédaction de ces Statuts intégrant les modifications et mises à jour susvisées ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
adopte**

les **NOUVEAUX STATUTS** de la Communauté de Communes, tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

Votes : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0



Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 18 avril 2017.
Le Maire
Maxime BRAND

Acte à classer

26_13-04-2017

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-05-02T11-27-08.00 (MI205732444)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20170413-26_13-04-2017-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte :

CC DE LA REGION DE MOLSHEIM MUTZIG ET ENVIRONS : MODIFICATION
DES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT ET MODIFICATIONS STATUTAIRES

Date de décision : 13/04/2017



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. IntercommunalitéActe : [26_13-04-2017.PDF](#)Pièces jointes : [26_13-04-2017 PJ.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 02/05/17 à 11:27

Par [SCHOCH Stephanie](#)

Transmis

Date 02/05/17 à 11:27

Par [SCHOCH Stephanie](#)

Accusé de réception

Date 02/05/17 à 11:32